Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260706-2026_07_066-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du LUNDI 06 JUILLET 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	7	12	19

Date de la convocation : 15/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : MACKOWIAK Hélène

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le quinze juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BIHAN Anne-Françoise, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 7 : ANDRÉ Hervé pouvoir à TRECANT François / BROQUARD Ghislaine à Jean-Pierre GOURDEN / DUPLESSIS Fabien à Sandrine HALLOIN / LE BELLOUR Julien à Pierre-Alain LOËZIC / LE FRAPPER Mélinda, pouvoir à BLAYO Jean-Marie / LE GULUDEC Antoine pouvoir à GUYONVARCH David, / LE GUEN Sarah à LE BIHAN Anne-Françoise

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-07-066

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire fait lecture et propose d'approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 21 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 joint en annexe,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 a été transmis aux conseillers municipaux pour lecture préalable et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations complémentaires sont à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée ;

Le Conseil municipal,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Le procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Nostang.
- Suivent les signatures au registre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Hélène MACKOWIAK **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 06 juillet 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.